TRIBUNAL JUDICIAIRE 22 rue Thiers - BP 202 33505 LIBOURNE CEDEX

3 1 JAN. 2022

Service des procédures collectives

Tél: 05.57.55.36.80

Me Romain RABUSSEAU -Commissaire à l'éxécution du plan 6-7 Bvd Aristide Briand BP 237 33506 LIBOURNE

Libourne, le 28 Janvier 2022

Nº RG 11/00021 - Nº Portalis DBX7-W-B63-BNM4

Affaire: Madame Eliane MICOINE

Mandataire : Me Romain RABUSSEAU (Commissaire à l'éxécution du plan)

Maître,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint copie du 28 Janvier 2022.

Cette décision peut être frappée d'appel dans un délai de **dix jours** à compter de sa notification.

Veuillez agréer, Maître, l'expression de mes salutations distinguées.

Le greffier.



JUGEMENT DU

28 Janvier 2022

DOSSIER N° AFFAIRE N° RG 11/00021 - N° Portalis DBX7-W-B63-BNM4 Eliane MICOINE

Extrait des minutes du Secrétariat Greffe du TJ de LIBOURNE

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE LIBOURNE JUGEMENT PRONONCANT LA MODIFICATION PLAN

COMPOSITION DU TRIBUNAL:

PRÉSIDENTE:

:

Stéphanie FORAX

ASSESSEURS:

Emmanuel FANTAPIE

Maïtena LAUGIER DE RAUNIES

GREFFIER:

Johanna DELAGER

MINISTÈRE PUBLIC : Olivier KERN, Procureur de la République

QUALIFICATION:

- contradictoire

- prononcé par mise à disposition au Greffe

- par Stéphanie FORAX

- susceptible d'appel dans le délai de 10 jours

DÉBATS: En Chambre du Conseil le 04 Janvier 2022

DEBITEUR:

Madame Eliane MICOINE, demeurant 13 lieu dit Le Paillot - 33230 ST CHRISTOPHE DE DOUBLE, comparante

COMMISSAIRE AU PLAN:

Me Romain RABUSSEAU - Commissaire à l'éxécution du plan 6-7 Bvd Aristide Briand BP 237 33506 LIBOURNE

Par jugement du 1er mars 2011, le tribunal de grande instance de LIBOURNE arrêtait un plan de redressement à l'égard de Mme Eliane MICOINE, sur 10 ans, par pactes annuels égaux.

Par requête reçue au greffe le 14 décembre 2021, le commissaire à l'exécution au plan indique que le paiement des échéances 2020 et 2021 n'a pu intervenir du fait d'une baisse d'activité dans le contexte de la crise sanitaire.

Par application des dispositions de l'ordonnance 2020-596 du 20 mai 2020, il sollicite la prorogation du plan jusqu'en 2023.

Le Procureur de la République et le juge commissaire sont favorables à l'adoption de la modification sollicitée.

SUR CE,

Le plan initialement adopté n'a pu être respecté, eu égard à la crise sanitaire qui a lourdement impacté l'activité de Mme Eliane MICOINE.

Pour autant auparavant, les échéances étaient régulièrement réglées.

Il est sollicité un report du paiement de ce pacte en fin de plan qui reçoit l'accord des parties comme du juge commissaire et du ministère public.

Dans ces conditions, il convient de faire droit à la demande dans les termes déclinés par le commissaire à l'exécution du plan.

PAR CES MOTIFS,

Le tribunal,

MODIFIE le plan de redressement par voie de continuation, concernant Mme Eliane MICOINE;

DIT que l'échéance 2021 sera reportée au 01/03/23, prorogeant ainsi la durée du plan d'un an ;

Ordonne la notification du présent jugement aux autorités désignées à l'article 61 du décret du 21 Décembre 2005, sa publicité au BODACC et dans un journal d'annonces légales ainsi que sa notification au débiteur et, si nécessaire, sa mention au Registre du Commerce et des Sociétés conformément à l'article 63 du même décret.

Ordonne l'emploi des dépens en frais de liquidation judiciaire.

Le présent jugement a été signé par Stéphanie FORAX, Présidente et par Johanna DELAGER, Greffier.

LE GREFFIER

Johanna DELAGER

LA PRESIDENTE

tephanie FORAX

33509 LIBOLIBNE CEDEX

及上

RECOMMANDE

E R.F

LAPOSTE M

AVIS DE PASSAGE DU FACTEUR LETTRE RECOMMANDÉE

Contre-remboursement **VEC AR**

NIVEAU DE GARANTIE R1

DESTINATAIRE ACOMPLETERPARLEFACTEUR Me RABUSSEAU Romain Présenté/Aviséle: LETTREXX

33506 LIBOURNE BP 237 6-7 Bvd Aristide Briand

reporter sur le feuillet suivant

Vous pouvez retirer cette lettre recommandée dans votre bureau de poste, munite) d'une pièce d'identité et du présent avis à partir du

à heures, et avant expiration du délai de garde.

Bureau de poste

Absent(e)

Adresse

Voir conditions au verso Bénéficiez du service

IBI VI4 TLM J3N 059 931 07/21

La Poste agrement n° C 701

Motif de non-distribution:

CE FEUILLET EST À DÉTACHER SEUL SELON LES POINTILLÉS CLA POSTS - S.A. au capital de 5.364 95.1364, euros - 356.000 000 RCS Paris
Siège sociale; 9 RUE DU COLONEL PIERRE AVIA - 75015 PARIS



Me RABUSSEAU Romain RECOMMANDE

6-7 Bvd Aristide Briand 33506 LIBOURNE BP 237

DESTINATAIRE

Déduire 7 grammes

INDIDILE ALL VEDEO

